

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°DNCMP/...29..../T/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
DE RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC MÉTALLIQUE SUR LA
RIVIERE DE GIKOMA ET REHABILITATION PONCTUELLE DU
CANAL D'IRRIGATION (600 mètres linéaires)

SOURCE DE FINANCEMENT:UNION EUROPEENNE

Mars, 2018

8

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°DNCMP/...29.../T/2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC MÉTALLIQUE SUR LA RIVIERE DE
GIKOMA ET REHABILITATION PONCTUELLE DU CANAL
D'IRRIGATION (600 mètres linéaires)

Date: [Date de l'Avis] 30/03/2018
AAO N°:

Objet

Date d'ouverture des offres 30/04/2018

1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Appel d'Offres National, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour le recrutement d'une entreprise/groupement pour l'exécution de travaux de « **reconstruction de l'aqueduc métallique sur la rivière de Gikoma et réhabilitation> ponctuelle du canal d'irrigation (600 mètres linéaires)** »

Financement du marché

2. En vue d'appuyer les réhabilitations post-inondations de février 2014 qui ont détruit les infrastructures routières et agricoles dans et autour des quartiers du Nord de la ville de Bujumbura, l'Union Européenne a accordé au Gouvernement de la République du BURUNDI un appui budgétaire complémentaire à la convention de financement FABRICE/FED/2010/022-696 existante pour effectuer le payement des travaux y relatifs prévus.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont repartis en un seul lot.
5. Lot : Reconstruction de l'aqueduc métallique sur la rivière de Gikoma et réhabilitation ponctuelle du canal d'irrigation (600 mètres linéaires);
6. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de 4 mois calendaires
7. Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Condition de participation

8. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
9. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

10. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à NGAGARA, Quartier quatre (Q4) (face à l'O.B.R.) moyennant le paiement de 50.000 FBU inclut les frais de port. Ces frais seront versés à la BRB au compte N° 1101/001 .04 Ce dernier peut également être consulté dans les locaux de l'Autorité contractante ou sur son site web. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
11. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE), sis à NGAGARA, Quartier quatre (Q4) (face à l'O.B.R.) B.P. 1850 Bujumbura, Tél : 22 222087/ 22 225141/ 22 242168, Fax : (257) 22 2228773/ 22 404221 ; E-mail : minagrie2007@yahoo.fr en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Réunion d'information et/ou visite de site

12. Une visite de site sera organisée le 16/04/2018, le lieu de rassemblement est au cabinet du MINAGRIE à partir de 9h30 min.

Présentation de l'offre

13. Les soumissionnaires peuvent soumettre une seule offre
14. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de cinq Millions de francs burundais (5.000.000 FBU)
15. Les offres devront être soumises à l'adresse du pouvoir adjudicateur sise au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE), sis à NGAGARA, Quartier quatre (Q4) (face à l'O.B.R.) B.P. 1850 Bujumbura, Tél : 22 222087/ 22 225141/ 22 242168, Fax : (257) 22 2228773/ 22 404221 ; E-mail : minagrie2007@yahoo.fr, au plus tard le 30/04/2018 à 9 h00.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

16. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

17. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus¹ au plus tard le 30/04/2018 à 9 heures.
18. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

¹ Insérer l'adresse du Maître de l'Ouvrage utilisée pour le dépôt des offres, si celle-ci est différente de l'adresse utilisée pour l'examen et la délivrance des Dossiers d'Appel d'Offres.

Séance d'ouverture des offres

19. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus, le 30/04/2018 à 9 heures 30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 de la loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

20. Les exigences en matière de qualifications sont:

- la conformité administrative qui tiendra compte des critères précisés à l'article 10 du DAO ;
- la conformité technique qui tiendra compte des spécifications techniques dont les offres techniques auront été jugées conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. L'attribution du marché sera faite au soumissionnaire régulier ayant présenté l'offre administrativement et techniquement conforme (avec des preuves), et financièrement mieux disante, en considérant l'enveloppe budgétaire disponible.

Fait à Bujumbura, le ____ / ____ / 2018

LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

P. O. Secrétaire Permanent

Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD).

Dr. Ndirumana Epaphras

